

a un directeur du service de l'architecture et du génie, ainsi que quatre ingénieurs et cinq architectes.

**M. Crestohl:** Monsieur le président, pendant que nous discutons de l'utilisation de la main-d'œuvre que constituent les détenus, le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures sont prises pour assurer qu'on n'abusera pas de cette main-d'œuvre? Existe-t-il un système de compensation accordée aux prisonniers pour l'exercice des divers métiers? Sont-ils rétribués en argent ou en remise de peine? Traite-t-on les ouvriers spécialisés différemment des manœuvres ordinaires? Par exemple, on pourrait trouver des briqueteurs, des plâtriers ou des peintres spécialisés, ou même un architecte, parmi les détenus. Lorsqu'on a recours à ces gens-là, les rémunère-t-on sur le même pied que les autres travailleurs, ou y a-t-il rémunération supplémentaire pour ceux qui sont plus spécialisés et qui font réaliser ainsi une épargne au gouvernement par suite de leur spécialité et de leur plus grande compétence? Quel régime y a-t-il à cet égard qui soit conforme aux divers niveaux de compétence?

**L'hon. M. Fulton:** Il existe trois catégories. Je ne crois pas pouvoir donner tous les détails qui entrent en ligne de compte dans l'établissement de ces catégories, mais de façon générale, elles sont fondées sur l'attitude du détenu, son labeur et son application au travail, son attitude envers le personnel, envers la réadaptation, etc., outre son aptitude au métier particulier auquel il demande de s'occuper.

Cette question est l'une de celles qui sont renvoyées au comité d'organisation du régime correctionnel, qui est chargé de formuler des recommandations quant au programme de formation, de réadaptation, ou quant aux changements, modifications et progrès qui pourraient être apportés, notamment dans ces nouveaux genres d'institutions.

**M. Woolliams:** Juste avant l'adoption de ce crédit, j'aurais une ou deux questions à poser au ministre. Sauf erreur, un comité aurait examiné divers emplacements dans l'Ouest en vue de la construction d'un pénitencier. En guise de prélude à mes observations, je dirais que l'Alberta est la seule province de l'Ouest qui n'ait pas de pénitencier.

Fait également intéressant, dans la région de Drumheller deux mines de charbon ont été abandonnées; or la région est maintenant considérée comme zone de main-d'œuvre excédentaire par le ministère du Travail. Il y a là environ de 300 à 400 chômeurs. J'aimerais savoir combien d'emplacements ont été

visités par le comité et s'il y aurait moyen d'avoir un rapport dudit comité?

**L'hon. M. Fulton:** Je le regrette, mais je n'ai pas ici le dossier du comité d'organisation du régime correctionnel. Je ne peux donc dire exactement sur la foi de documents combien d'emplacements ont été visités, mais je sais, pour ma part, que le comité en a inspecté un certain nombre et je suis sûr qu'un de ses membres au moins a visité la région de Drumheller. Le comité reviendra à Ottawa à la fin du mois et j'espère recevoir son rapport final au plus tard à la fin de l'année. Ce rapport comprendra des recommandations sur l'emplacement de nouveaux établissements.

**M. McFarlane:** Avant que nous adoptions ce crédit, je voudrais ajouter quelques mots à ce qui a déjà été dit à propos des pénitenciers qu'on se propose de construire dans l'Ouest. Ce qui m'intéresse surtout, ce n'est pas tant le genre de construction que le choix de l'emplacement. On a déjà établi un précédent en fondant et en construisant un pénitencier à Springhill. Or, je voudrais signaler au comité que la ville de Fernie, dans ma région, se trouve dans une situation analogue. En ce moment, il n'y a pas là d'industrie qui puisse pallier le marasme et ranimer l'économie de cette région de Kootenay-Est.

Cette question présente d'autres aspects que je voudrais porter à l'attention du ministre. Nous avons là une localité qui se prêterait admirablement à cette fin. Tout y est bien organisé, et on y trouve de bonnes maisons que pourrait habiter le personnel. Ce serait une sérieuse économie, car on n'aurait pas besoin de construire des maisons, comme on y serait bien obligé si on construit le pénitencier ailleurs. En outre, la ville de Fernie est avantageusement située, dans cette partie de l'Ouest. A l'heure actuelle, le pénitencier de New Westminster empiète sur le secteur commercial et industriel de la ville. Si l'on construisait un pénitencier à Fernie, l'espace ne manquerait pas et le pénitencier n'empiéterait pas sur la zone proprement urbaine.

J'ai déjà parlé de la situation en ce qui concerne le transport. Ce n'est plus un problème. En outre, nous bénéficions de l'appui de tous les organismes de Colombie-Britannique, qui ont recommandé l'établissement d'un pénitencier dans la région de Fernie. A cet égard, j'aimerais me reporter au hansard de l'an dernier, et notamment aux observations de l'honorable député de New Westminster, consignées à la page 3364:

Ce n'est pas souvent qu'une ville veut transférer une institution qui verse des salaires et a un pouvoir d'achat comme le pénitencier de la Colombie-Britannique; mais en ce qui concerne New Westminster, elle sera bien contente de s'en débarrasser, car il est situé au cœur même de la ville.

[L'hon. M. Pearson.]